

PIECES A PRODUIRE POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

MAJEURS

Prise d'empreintes digitales

MINEURS

Prise d'empreintes digitales à partir de 12 ans

POUR UNE 1^{ère} DEMANDE

Copie Intégrale d'acte de naissance de - de 3 mois
justificatif de domicile (- de 1 an)
1 photos de - de 3 mois
pièce avec photo (passeport, permis de conduire,...)
nom d'usage : jugement de divorce indiquant
l'autorisation de garder le nom de l'ex conjoint
ou attestation de l'ex conjoint
acte de mariage de - de 3 mois
acte de décès de - de 3 mois
certificat de nationalité

Copie Intégrale d'acte de naissance de - de 3 mois
justificatif de domicile (- de 1 an)
1 photos de - de 3 mois
CNI du parent qui fait la demande
jugement de divorce
garde alternée ou garde sans jugement (amiable)
CNI des 2 parents
justificatif de domicile des 2 parents +
CERFA partie parentale signée des 2 parents +
attestation des 2 parents sur papier libre

POUR UN RENOUELEMENT

ancienne CNI
justificatif de domicile (- de 1 an)
1 photos de - de 3 mois

ancienne CNI
justificatif de domicile (- de 1 an)
1 photos de - de 3 mois
CNI du parent qui fait la demande
jugement de divorce
garde alternée ou garde sans jugement (amiable)
CNI des 2 parents
justificatif de domicile des 2 parents +
CERFA partie parentale signée des 2 parents
attestation des 2 parents sur papier libre

PERTE OU VOL

Timbre fiscal de 25,00 €
déclaration de perte (mairie) ou vol (gendarmerie)
autre document avec photo : permis de conduire
passeport, carte professionnelle
ou 3 fiches de paie ou diplômes ou
3 avis d'impositions (anciens documents)

Timbre fiscal de 25,00 €
déclaration de perte (mairie) ou vol (gendarmerie)

Timbres Fiscaux : bureau de Tabac, rue Poincaré

*Justificatif de domicile : lié au logement : EDF, GDF, Téléphone fixe ou portable, Eau,
taxe d'habitation, avis d'imposition, assurance habitation...*

HORAIRES DE DEPOT DES DOSSIERS

lundi de 9h15 à 11h30 - mardi de 9h15 à 11h30 et de 14h15 à 17h30 - mercredi de 14h15 à 17h30
jeudi de 9h15 à 11h30 - vendredi de 9h15 à 11h30

SUR RDV par internet sur le site de la Mairie de Sierentz